

ANNEXE N°1 : REMPLACEMENT DES BOUCLES PERDUES Commande 2022-2023

1. *Indiquer dans le tableau ci-dessous le n° de marquage ainsi que le numéro de l'animal*
2. *Cocher pour chaque animal le type de repère à commander.*

Nom ou Raison sociale :

N° Exploitation E.d.E :

N° de marquage (FR + 6 chiffres)	Numéro animal	Pendentif conventionnel RC	Barrette souple conventionnelle RSC	Barrette souple conventionnelle MRC	Pendentif électronique RE	Barrette souple électronique RSE	Barrette souple électronique MRE	Paturon électronique RP
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
FR								
TOTAL								

N'oubliez pas de reporter le code article et la quantité totale de chaque type de repère à commander sur votre bon de commande.

Les boucles de rebouclage transmises à l'EdE par un fichier électronique bénéficient d'un avoir de 0,20€ HT par boucle, déduit sur votre prochaine cotisation identification annuelle ovine et caprine appelée en fin de campagne.

Je soussigné certifie que les animaux (ovins ou caprins) reportés dans le tableau ci-dessus sont bien présents dans mon élevage, et qu'ils ont perdu un de leurs repères, ou portent des boucles effacées ou illisibles. Je m'engage à reboucler moi-même les animaux concernés dès réception des boucles. J'atteste l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Le Signature